



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Commission de l'aménagement du territoire

### Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 208 – Loi concernant la cession d'un  
droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 1265-20191205

---

2019

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITION .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

Séance du mercredi 4 décembre 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 208 – Loi concernant la cession d'un droit d'emphytéose en faveur de la Ville d'Alma (Ordre de l'Assemblée le 27 novembre 2019)

Membres présents :

M. Allaire (Maskinongé), vice-président

M. Bussière (Gatineau)

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M<sup>me</sup> Picard (Soulanges) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)

M<sup>me</sup> Proulx (Côte-du-Sud), ministre déléguée au Développement économique régional

M<sup>me</sup> Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M<sup>me</sup> Thériault (Anjou–Louis-Riel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Ville d'Alma :

M<sup>e</sup> Annie Aubin, représentante

M<sup>e</sup> Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale,  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

---

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 59, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Girard (Lac-Saint-Jean), M<sup>me</sup> Proulx (Côte-du-Sud) et M<sup>me</sup> Thériault (Anjou–Louis-Riel) font des remarques préliminaires.

## AUDITION

La Commission entend la Ville d'Alma.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Flaherty et M<sup>e</sup> Aubin de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Préambule : Après débat, le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Allaire (Maskinongé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Thériault (Anjou–Louis-Riel), M<sup>me</sup> Proulx (Côte-du-Sud) et M. Girard (Lac-Saint-Jean) font des remarques finales.

À 16 h 32, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Dominic Garant

\_\_\_\_\_  
Francine Charbonneau

DG/ag

Québec, le 4 décembre 2019